



37^{ème} session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

SAO TOME-ET-PRINCIPE

(Genève, le 27 janvier 2020)

Intervention du Luxembourg

Madame la Présidente,

Le Luxembourg remercie la délégation de Sao Tomé-et-Principe pour la présentation de son rapport national et la félicite notamment pour les progrès faits en matière de protection et de promotion des droits économiques et sociaux de la population santoméenne. Ma délégation aimerait faire les quatre recommandations suivantes :

1. Poursuivre l'ambitieux programme de réformes institutionnelles décrit dans le rapport national avec l'appui des Nations Unies et des autres partenaires techniques et financiers ;
2. Ratifier le Statut de Rome de la Cour pénale internationale ;
3. Ratifier les protocoles facultatifs à la Convention sur les droits de l'enfant ;
4. Renforcer les capacités du Centre de conseil sur la violence domestique et des structures d'accueil et d'accompagnement des victimes de la violence domestique.

Ma délégation souhaite beaucoup de succès à la délégation de Sao Tomé-et-Principe dans la mise en œuvre des recommandations reçues.

Je vous remercie pour votre attention.

[Temps de parole : 1 min 40 sec ; n. 30 ; 27.01.21 après-midi]